



PROCÉDURE ET ÉCHÉANCIERS POUR L'INSCRIPTION À LA FINALE DES DES JEUX DU QUÉBEC

CONTEXTE

Le Programme des Jeux du Québec, propriété de **SPORTSQUÉBEC** – organisme reconnu par le gouvernement du Québec comme gestionnaire du programme – comporte trois volets : Mes premiers Jeux, les Jeux du Québec régionaux et la Finale des Jeux du Québec.

La présente procédure traite de la procédure et des échéanciers pour l'inscription des participants à la Finale des Jeux du Québec.

BUT DE LA PROCÉDURE

La présente procédure identifie les étapes de réalisation, les échéanciers et les rôles et responsabilités des différents intervenants pour la réalisation des livrables reliés à l'inscription des participants à la Finale des Jeux du Québec.

DÉFINITIONS

Partenaire régional

Le partenaire régional est l'organisme responsable de coordonner la réalisation des Jeux du Québec régionaux au sein d'une des 19 régions du Québec. La liste des partenaires régionaux est fournie par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) et chacun d'eux a un protocole d'entente avec **SPORTSQUÉBEC**.

Répondant régional

Le répondant régional est une personne désignée par une fédération sportive à titre de responsable du développement d'une discipline dans un territoire des Jeux du Québec. Le répondant régional est responsable d'organiser les compétitions des Jeux régionaux de son sport pour une région donnée.

Fédération sportive

Organisation sportive québécoise reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui a le mandat de régie sportive lors de la Finale des Jeux du Québec.



PROCÉDURE D'INSCRIPTION À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

Les étapes détaillées subséquentement font référence à un seul sport, mais sont les mêmes pour tous les sports qui sont présents à la Finale des Jeux du Québec.

ÉTAPES PRÉALABLES À L'INSCRIPTION DE TOUS LES PARTICIPANTS

1. **Organisation et tenue des événements régionaux de qualification des athlètes** (étape faisant partie de la *Procédure relative à la tenue des Jeux régionaux*, disponible sur le site internet des Jeux du Québec, où elle est présentée en détail).
2. **Publication des résultats** étape faisant partie de la *Procédure relative à la tenue des Jeux régionaux*, disponible sur le site internet des Jeux du Québec, où elle est présentée en détail).
3. **Validation de la tenue de l'événement régional** étape faisant partie de la *Procédure relative à la tenue des Jeux régionaux*, disponible sur le site internet des Jeux du Québec, où elle est présentée en détail).
4. **Ajout de la liste des athlètes identifiés espoirs**
 - La fédération doit ajouter la liste préliminaire des athlètes Espoirs répondant aux critères du devis technique, dans le système PROJEUX, avant le 15 mai pour une Finale d'été et avant le 15 novembre pour une Finale d'hiver ;
 - La fédération doit remettre la liste finale des athlètes Espoirs répondant aux critères du devis technique, dans le système PROJEUX, avant le mercredi suivant le 2^e dimanche de juillet pour une Finale d'été et avant le mercredi suivant le 2^e dimanche de février pour une Finale d'hiver ;

ÉTAPES RELATIVES À L'INSCRIPTION DES ATHLÈTES À LA FINALE

L'inscription des athlètes à la Finale est sous la responsabilité du partenaire régional, tandis que la fédération doit valider la présence de chaque athlète.

5. Inscription des athlètes

- Les athlètes qualifiés à la Finale reçoivent une invitation du partenaire régional pour aller s'inscrire via la plateforme PROJEUX ;
- Les athlètes qualifiés se rendent sur PROJEUX, remplissent le formulaire d'inscription et peuvent procéder au paiement des frais selon la procédure établie par le partenaire régional ;
- Les athlètes doivent s'inscrire avant le mardi suivant le 2^e dimanche de juillet pour une Finale d'été et le mardi suivant le 2^e dimanche de février pour une Finale d'hiver ;



6. Approbation des athlètes

- Le partenaire régional doit valider l'inscription de chaque athlète dans PROJEUX avant le jeudi suivant le 2^e dimanche de juillet pour une Finale d'été et le jeudi suivant le 2^e dimanche de février pour une Finale d'hiver ;
- La fédération doit valider l'inscription de chaque athlète dans PROJEUX avant le mardi suivant le 3^e dimanche de juillet pour une Finale d'été et le mardi suivant le 3^e dimanche de février pour une Finale d'hiver ;
- **SPORTSQUÉBEC** procède à des vérifications suite à l'approbation des athlètes par le partenaire régional et par les fédérations entre le mardi et le jeudi suivant le 3^e dimanche de juillet pour une Finale d'été et entre le mardi et le jeudi suivant le 3^e dimanche de février pour une Finale d'hiver ;

7. Modification des fiches des athlètes

- Pour faciliter le processus d'accréditation durant la Finale, le partenaire régional doit s'assurer que les fiches des athlètes sont complètes, principalement en validant la présence de photos dans chaque fiche ;
- Le partenaire régional obtient un accès aux fiche des athlètes pour une période de quatre (4) jours entre le vendredi suivant le 3^e dimanche de juillet et le lundi suivant pour une Finale d'été, et entre le vendredi suivant le 3^e dimanche de février et le lundi suivant pour une Finale d'hiver ;

8. Inscription et approbation des substituts

- À l'approche de chaque bloc de compétition, il est possible de procéder à des substitutions d'athlètes ;
- Trois (3) jours avant le départ des délégations du bloc 1 pour la Finale et jusqu'à minuit la veille du départ, les partenaires régionaux et les fédérations se voit accorder un accès pour approuver les substitutions d'athlètes pour le bloc 1 ;
- Deux (2) jours avant le départ des délégations du bloc 2 pour la Finale et jusqu'à minuit la veille du départ, les partenaires régionaux et les fédérations se voit accorder un accès pour approuver les substitutions d'athlètes pour le bloc 2 ;

ÉTAPES RELATIVES À L'INSCRIPTION DES MISSIONNAIRES ET ACCOMPAGNATEURS À LA FINALE

9. Inscription des missionnaires et accompagnateurs

- Les missionnaires et les accompagnateurs sont recrutés par le partenaire régional ;
- Le partenaire régional invite le missionnaire ou l'accompagnateur à s'inscrire via le formulaire d'inscription situé sur la plateforme PROJEUX avant la date limite, soit 48h avant la journée d'arrivée des missions ;



10. Approbation des missionnaires et accompagnateurs

- Le partenaire régional doit approuver les missionnaires et les accompagnateurs dans le système de gestion PROJEUX avant la date limite, soit 48h avant la journée d'arrivée des missions ;

ÉTAPES RELATIVES À L'INSCRIPTION DES OFFICIELS ET ENTRAÎNEURS À LA FINALE

11. Inscription des officiels et entraîneurs

- Les officiels et entraîneurs sont recrutés par la fédération ;
- La fédération invite les officiels à s'inscrire via le formulaire d'inscription situé sur la plateforme PROJEUX ;
- Les partenaires régionaux invitent les entraîneurs à s'inscrire via le formulaire d'inscription situé sur la plateforme PROJEUX ;
- Les officiels du bloc 1 doivent s'inscrire avant la date limite, soit 48h avant la journée d'arrivée des délégations du bloc 1 ;
- Les officiels du bloc 2 doivent s'inscrire avant la date limite, soit 48h avant la journée d'arrivée des délégations du bloc 2 ;

12. Approbation des officiels et des entraîneurs

- La fédération doit approuver les officiels et les entraîneurs du bloc 1 dans le système de gestion PROJEUX avant la date limite, soit 48h avant l'arrivée des délégations du bloc 1 ;
- La fédération doit approuver les officiels et les entraîneurs du bloc 2 dans le système de gestion PROJEUX avant la date limite, soit 48h avant l'arrivée des délégations du bloc 2 ;



ÉCHÉANCIERS DU PROCESSUS D'INSCRIPTION DES PARTICIPANTS À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

Étapes	Responsables	Dates limites	
		Jeux d'hiver Année impaire	Jeux d'été Année paire
1. Ajout de la liste préliminaire des athlètes identifiés Espoir dans PROJEUX	Fédération sportive	Le 15 novembre	Le 15 mai
2. Organisation et tenue de l'événement	Partenaire régional	Entre le 1 ^{er} novembre et le 2 ^e dimanche de février	Entre le 1 ^{er} mai et le 2 ^e dimanche de juillet
3. Publication des listes de participants et résultats <ul style="list-style-type: none">• Entrer la liste des participants et résultats de l'événement dans PROJEUX pour chaque épreuve et chaque catégorie• Validation de la tenue de l'événement régional, la liste des participants et les résultats.	Partenaire régional	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
4. Inscription des athlètes	Partenaire régional	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
5. Fermeture des inscriptions pour les athlètes	SPORTSQUÉBEC	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le mardi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
6. Ajout de la liste des athlètes identifiés Espoir dans PROJEUX	Fédération sportive	Le mercredi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le mercredi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
7. Approbation des athlètes	Partenaire régional	Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
8. Validation de la tenue de l'événement régional, la liste des participants et les résultats.	Fédération sportive	Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de février	Le jeudi suivant le 2 ^e dimanche de juillet
9. Approbation des athlètes	Fédération sportive	Le mardi suivant le 3 ^e dimanche de février	Le mardi suivant le 3 ^e dimanche de juillet
10. Ouverture des accès aux fiches des athlètes pour ajout de photos et corrections	Partenaire régional	Le vendredi suivant le 3 ^e dimanche de février jusqu'au lundi (4 jours)	Du vendredi suivant le 3 ^e dimanche de juillet jusqu'au lundi (4 jours)
11. Inscription des missionnaires et accompagnateurs dans PROJEUX	Partenaire régional	48 heures avant l'arrivée des missionnaires	



Étapes	Responsables	Dates limites	
		Jeux d'hiver Année impaire	Jeux d'été Année paire
12.Approbation des missionnaires et accompagnateurs	Partenaire régional	48 heures avant l'arrivée des missionnaires	
13.Inscription des officiels et entraîneurs dans <i>PROJEUX</i>	Fédération sportive et partenaire régional (Entraîneur)	48 heures avant l'arrivée des officiels de chaque bloc	
14.Approbation des officiels et entraîneurs (PNCE et filtrage)	Fédération sportive	48 heures avant l'arrivée des officiels de chaque bloc	
15.Réouverture des inscriptions d'athlètes pour les substitutions	SPORTSQUÉBEC	3 jours avant le départ des athlètes (bloc 1) jusqu'à la veille minuit du départ des athlètes	
16.Approbation finale des substitutions du bloc 1	Partenaire régional / Fédération sportive	3 jours avant le départ des athlètes (bloc 1) jusqu'à la veille minuit du départ des athlètes	
17.Réouverture des inscriptions pour les substitutions d'athlète du bloc 2	SPORTSQUÉBEC	2 jours avant le départ des athlètes du bloc 2 jusqu'à la veille minuit du départ des athlètes	
18.Approbation finale des substitutions du bloc 2	Partenaire régional / Fédération sportive	2 jours avant le départ des athlètes du bloc 2 jusqu'à la veille minuit du départ des athlètes	